

Annnonce de sortie paiement en espèces

En cas de retraite, veuillez svp. utiliser le formulaire «Annnonce de retraite».

Employeur	N°
	Téléphone
Rue	NPA/Localité

Nom	Prénom
Date de naissance	Etat civil
N° AVS	Téléphone
Rue	NPA/Localité
Date de sortie	Email

Adresse de la personne assurée en étranger après la sortie

Rue	
NPA/Localité	Pays

Je souhaite le paiement en espèces de la prestation de libre passage

parce que je quitte définitivement la Suisse pour un **Etat de l'UE ou de l'AELE.** *
(**Attention:** dès le 1 juin 2007, le paiement en espèces de la partie obligatoire de la prestation de libre passage (part LPP) n'est plus possible lorsque la personne quitte définitivement la Suisse, dans la mesure où elle est assujettie à l'assurance obligatoire dans un autre Etat membre de l'UE (ou de l'AELE). Seule la part surobligatoire de la prestation de libre passage peut être versée en espèces.)

Adresse de paiement de la fondation de libre passage CH (paiement de la part obligatoire de la prestation de libre passage):

Nom de l'institution financière
N° IBAN
Titulaire du compte

Adresse de paiement compte privé (paiement de la part surobligatoire de la prestation de libre passage):

Nom de l'institution financière	
N° IBAN	N° BIC (pour les paiements à l'étranger)
Titulaire du compte	

parce que je quitte définitivement la Suisse pour un Etat NON membre de l'UE ou de l'AELE. *

Adresse de paiement compte privé:

Nom de l'institution financière	
N° IBAN	N° BIC (pour les paiements à l'étranger)
Titulaire du compte	

* Documents à remettre: attestation définitive d'annonce de départ de la commune de domicile CH (les prestations de sortie dès CHF 5000 sont soumises à l'impôt à la source)

parce que j'exerce une activité indépendante. **

Insignifiance (la prestation de libre passage s'élève à moins d'une cotisation annuelle de l'employé)

Adresse de paiement compte privé:

Nom de l'institution financière

N° IBAN

N° BIC (pour les paiements à l'étranger)

Titulaire du compte

** Documents à remettre: décision de statut de l'AVS.

Important: Nous vous prions de remettre aussi la demande de versement en espèces (formulaire séparé).
(les prestations de sortie en raison d'«indépendance» et d'«insignifiance» sont imposables dès CHF 5000)

Annnonce de sortie d'une domiciliation à l'étranger

Les institutions de prévoyance ont l'obligation de vérifier si les impôts à la source doivent être déduits directement du capital lorsque le rentier a son domicile à l'étranger. Sont déterminants pour l'imposition, la forme juridique de l'employeur ainsi que la nationalité du ou de la bénéficiaire de prestations. Nous vous prions de répondre les questions suivantes:

1. Lors de la sortie, le contrat de travail prend fin avec un employeur de droit public oui non
2. Lors de la sortie, le contrat de travail prend fin avec un employeur de droit privé oui non
3. La personne assurée possède la bi-nationalité oui non

Nationalité(s) de la personne assurée

(En cas de bi-nationalité, indiquez svp les deux nationalités)

Capacité de travail

Je suis capable de travailler à 100% Je suis en incapacité de travail à % (Veuillez remplir le formulaire «Déclaration d'incapacité de travail»)

En cas de paiements en espèces nous vous prions de prendre note des points suivants

Pour les personnes mariées et les partenaires enregistrés le consentement du conjoint ou du partenaire enregistré est nécessaire. La signature du conjoint / partenaire enregistré doit être certifiée conforme, soit public (notaire) ou la signature doit être faite lors de la présentation des documents officiels (passeport ou carte d'identité) au siège de la Previs.

L'exécution de la signature du conjoint ou du partenaire enregistré et sa certification ne doit pas être faite que **2 mois avant la sortie**. La législation doit être faite uniquement sur l'annonce de sortie paiement en espèces ou son envers. **Une feuille séparée est non autorisée.**

Pour les personnes non mariées (célibataires, partenaires non enregistrés, veufs et divorcés) il est nécessaire de joindre un certificat individuel de l'état civil (pour les ressortissants suisses: disponible auprès la commune d'origine [pas la commune de résidence]. Pour les ressortissants étrangers: disponible auprès du bureau d'état civil de la commune de résidence). **Ce document ne doit pas être âgé de plus de 2 mois.**

Signatures

Lieu/Date

Signature de l'employeur

Signature conjoint(e) / partenaire enregistré(e)

Signature de l'assuré(e)

Previs Vorsorge
Brückfeldstrasse 16
Postfach
CH-3001 Bern

Previs Vorsorge
Brückfeldstrasse 16
Postfach
CH-3001 Bern